Tous les carrelages ne sont pas soumis à la même intensité de passage.

Certains fabricants classent leurs collections de carreaux de sols selon leur emplacement de pose et la fréquence de passage. Par exemple :

- **Petite circulation :**

Carreaux destinés aux piéces soumises à piétinement léger comme par exemple chambres à coucher et salles de bains

- **Moyenne circulation**

Carreaux destinés aux piéces soumises à piétinement normal et de toute façon protégées contre les agents abrasifs comme le sable, le gravier, la terre.

- **Moyenne à forte circulation :**

Carreaux destinés aux piéces protégées contre les agents abrasifs comme le sable, le gravier, la terre et soumises à piétinement fréquent : par exemple salle à manger, salles de séjour, études pour maisons individuelles.

- **Fortes circulation :**

Carreaux destinés aux piéces soumises à piétinement fréquent et à forte abrasion, comme par exemple couloirs, balcons, terrasses, cuisines individuelles, chambres d'hôtel, salle de bains.

- **Très forte circulation :**

Carreaux destinés aux piéces soumises à piétinement fréquent et à forte abrasion, comme par exemple cafés, boutiques, hôtels, restaurants, lieux publics, bureaux, écoles,salles pour exposition, sans exclusion d'aucun lieu soumis à piétinement.